



**C'est par leçon juridique que le nouveau ministre délégué auprès au ministre de la justice garde des sceaux, Me Jean De Dieu Momo, s'est prononcé sur les événements qui ont défrayé la chronique ces derniers jours, notamment l'attaque des Ambassades du Cameroun à Paris et Berlin, mais aussi l'arrestation de Maurice Kamto et les autres cadres de son parti, le MRC**

237actu.com vous propose l'intégralité de ce texte, publié sur facebook ce 02 février par le ministre Jean De Dieu Momo

*J'ai appris devant les juridictions pénales internationales que l'Etat a aussi le droit a la justice lorsqu'il est l'objet d'atteinte par quiconque. La justice n'appartient pas seulement aux personnes suspectes ou en détention. J'ai surtout appris la ou j'étais que la responsabilité première de l'Avocat est de défendre la loi et de protéger les institutions républicaines qui sont le socle qui garantie notre liberté a tous.*

*C'est pourquoi lorsqu'un feu grille dans un carrefour si la police n'intervient pas vite les automobilistes usagers de la route vont s'étriper dans une loi qui frise celle de la jungle. Mais la plus grande leçon que j'ai assimilée est que c'est l'Etat qui est le premier défenseur des droits de l'homme a travers le ministère de la Justice aide en cela par les auxiliaires de la justice dont certains ne comprennent pas toujours leur mission de service public de la justice. Ils confondent*

*les intérêts privés à leur mission de service publique. L'avocat est au service de la justice et non de son client.*

*Et c'est pourquoi il n'est pas acceptable qu'un avocat mente au tribunal par exemple pour préserver des intérêts privés de son client contre les intérêts généraux de la République. L'Avocat qui ment viole son serment et s'expose à la radiation pour cause d'indignité. Pire s'il dissimule la procédure à son adversaire. C'est la prison. Et c'est pourquoi il est incompréhensible et de droit étroit que certains Barreaux s'érigent en contre pouvoir au lieu d'être la chambre de conseil du Ministère et du gouvernement. Imagine t on le président de la France prendre de grandes décisions sans la précieuse consultation du Bâtonnier de Paris? Or certains Barreaux s'érigent en arrière chambre des partis de l'opposition abandonnant la mission pour laquelle ils ont prêté serment. Et cela a pour conséquence grave de présenter faussement l'Etat comme étant l'ennemi de son peuple et l'adversaire des intérêts privés. L'Etat ne saurait être l'ennemi de son propre peuple.*

*C'est absurde. Comment le Barreau dans ces circonstances peut il saisir la chancellerie pour demander de renforcer ses pouvoirs? Plus prosaïquement Pour demander de lui donner le bâton pour frapper l'Etat? Et au sujet qui nous concerne l'Avocat devait d'abord fustiger l'atteinte à la loi, aux symboles de la république et dire son indignation par rapport à cet acte abject et inédit qu'aucun Etat dans le monde n'a eu à faire face!!!! Helas hélas hélas. Saccager nos ambassades à l'étranger!!!! Aucune condamnation. Rien que des jérémiades.*

*Ce sont des principes que j'ai défendu toute ma vie dont il est question ici. Prendre l'Etat pour l'adversaire des libertés individuelles m'est insupportable lorsqu'on feint de ne pas voir l'agression barbare dont cet état est victime. En l'occurrence des partisans d'un parti politique d'opposition ont saccagé nos ambassades de Paris et de Berlin déchirant les documents y compris les passeports des usagers et emportant argent et biens. Est ce que les avocats peuvent condamner cet acte barbare ou vont ils se précipiter pour demander la mise en liberté des suspects au cours de l'enquête préliminaire?*

*D'où ma question: est ce que ce faisant le Barreau est devenu la 2eme chambre de l'opposition? Quel est le principe qu'il faut rappeler? Que les avocats sont les auxiliaires de la justice. Ce qui implique un devoir de service public. Ce qui revient à dire que l'avocat est d'abord au service de la justice et de la vérité et non au service de son client. Voilà ce que j'ai retenu devant les juridictions pénales internationales. Tout le monde y compris l'Etat a droit à un procès équitable. Et l'Etat ne saurait être l'ennemi d'un peuple qui est sa raison d'être.*

*La mission de défendre et protéger les droits de l'homme appartient au premier chef au Ministère de la Justice qui est aidé par les auxiliaires de la justice que sont les avocats.*

**Me Jean De Dieu Momo es qualite de President du Paddec et d'Avocat.**